



Réactualisation du montant de la location

Par **poulhes**, le **26/09/2011** à **10:18**

Bonjour, rnje loue un bien dont le loyer, d'une part est très en dessous le marché (environ un tiers du prix du marché d'après une agence immobilière) et n'a pas été réactualisé depuis au moins une douzaine d'annéesrnLà le locataire s'en va je dois refaire un bail pour son fils qui reste en les lieux, je voudrais savoir quel pourcentage approximatif d'augmentation je peux appliquer?rnd'avance merci rnJean-MARie Poulhès

Par **mimi493**, le **26/09/2011** à **12:55**

ça dépend.rnSoit le fils a droit au maintien dans les lieux, et il n'y a pas de nouveau bail, le loyer reste donc le mêmernSoit il n'y a pas droit, c'est un nouveau bail et vous pouvez fixer le loyer à votre guisernrnVous pouvez aussi réclamer au locataire les arriérés de loyer sur 5 ans concernant la revalorisation annuelle si elle n'a jamais été faite et que le bail la prévoyait